



## Expulsion locative

-----  
Par Nana11

Bonjour,

J'ai reçu un avis de passage avec écrit expulsion ( 15jours appel )

Hors je n'ai pas reçu la date d'audience pour comparaître devant le tribunal

Jessaie d'avoir l'huissier pour avoir le papier concernant l'exécution il ne répond pas quel est le délai d'expulsion ? 15jours ?

Merci de vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez aller chercher chez l'huissier l'acte qui ordonne cette expulsion pour mieux comprendre de quoi il s'agit.

Il n'est pas obligé de répondre au téléphone, il faut vous rendre à son étude pendant les horaires d'ouverture.

Contactez rapidement les services sociaux pour trouver un autre logement.